



Changement de statut Etudiant -> Salarié

Par **Saidoku**, le **24/08/2014** à **02:04**

Bonjour,

Je suis de nationalité marocaine, diplômé, d'une grande école d'ingénieurs (en info) française, et j'ai terminé mes études en fin février 2014. J'ai réussi à trouver un CDI dans une société de conseil en informatique au début d'avril et j'ai commencé à travailler en mai 2014.

Au mois d'avril et mai (deux fois) je me suis rendu à la préfecture de Val de marne (Créteil 94) pour demander le dossier de changement de statut. Il m'ont dit dans les trois fois de revenir deux mois avant l'expiration de mon titre de séjour étudiant...

J'ai fait ce qu'il ont demandé, je suis allé en août 2014 et là ils me donnent une attestation comme quoi je vais recevoir le dossier dans un délai de 4 semaines [smile17]

Le problème c'est que j'aurai un mois ou je ne sais pas combien de temps pour le 2ème RDV de dépôt de dossier !!

Est-ce que le récépissé que je vais recevoir m'autorisera à travailler? Dans le cas contraire mon employeur risque de perdre un client parce que je suis en mission !! Qu'est-ce que vous me conseillez de faire dans ce cas ?

NB : je n'ai pas demandé l'APS et je travaille déjà en CDI et si j'arrête ça sera une perte directe à mon employeur !

Je vous remercie d'avance :)

Cordialement,